



LE POUVOIR DE POLICE DU MAIRE

RESPONSABILITÉ

Profil intervenant : **Éric LANDOT, Avocat spécialiste des collectivités**

OBJECTIFS

Mieux **connaître** l'étendue, les conditions et les limitations des pouvoirs de police du Maire

🕒 DURÉE

Une journée de 9h00 à 17h00
Déjeuner le midi avec le formateur et les stagiaires

📍 LIEU

Union des Maires du Val d'Oise
38 Rue de la Coutellerie
95300 PONTOISE

€ FRAIS DE PARTICIPATION

Prix nets par jour et par personne :

- Moins de 500 habitants : **150 €**
- De 500 à 999 habitants : **170 €**
- De 1000 à 3999 habitants : **180 €**
- De 4000 à 9999 habitants : **190 €**
- + De 9999 habitants : **200 €**

Ces tarifs seront majorés de 30 % par jour pour les élus des communes non adhérentes à l'Association. Pour les élus provenant d'autres départements ou pour des personnes non élues il s'agit d'un tarif forfaitaire de 290 €.

! MODALITÉS D'INSCRIPTION

Bulletin de préinscription à remplir sur notre site internet :

- ☑ Nos formations
 - ☑ Responsabilité
 - ☑ Le pouvoir de police du Maire

A retourner par email à
formation@uniondesmairesduvaldoise.fr

Chaque session comprend entre 6/8 et 14 personnes.

Pour tous compléments d'informations
01 30 32 64 91

Nous nous réservons le droit d'annuler ou reporter la session si le nombre d'inscrits est insuffisant.

Organisme de formation des élus agréé par la DGCL en date du 27 novembre 2006.

